

Androsace alpina

Androsace alpina (L.) Lam., *Fl. Fr.*, 3 : 642 (1779)

Androsace des Alpes

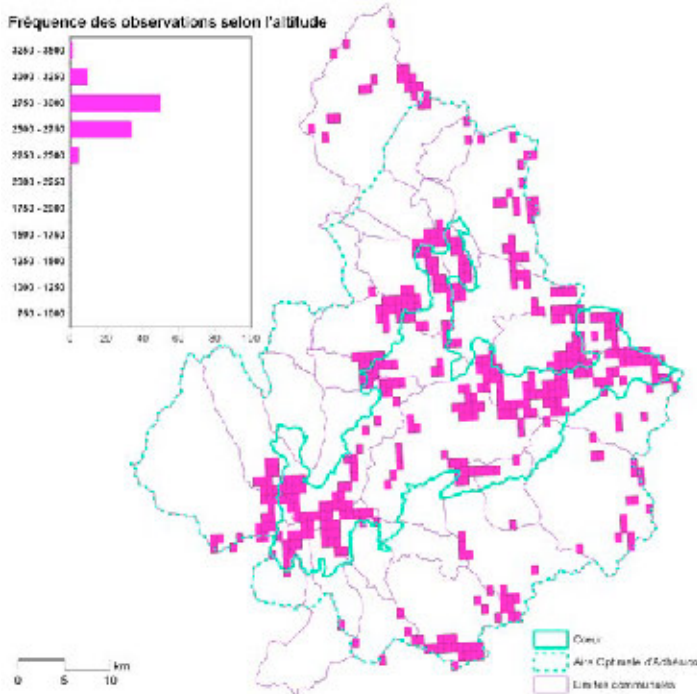
Androsace dei ghiacciai

Primulaceae

Chaméphyte

Alpien

Protection nationale, annexe I - LRN, tome II - LRRR : quasi menacée



© Parc national de la Vanoise - Christian Balais

Éléments descriptifs

Cette plante naine se caractérise par des coussinets lâches couverts de fleurs le plus souvent rosée mais dont la couleur peut varier du pourpre au blanc. La présence de poils étoilés sur les feuilles permet de la différencier d'*Androsace helvetica* (à poils simples) et d'*Androsace pubescens* (à poils simples ou seulement fourchus). *Androsace vandelli*, également pourvue de poils étoilés, forme des coussinets très denses portant des fleurs toujours blanches ; sa présence n'est pas établie en Vanoise.

Écologie et habitats

L'*Androsace* des Alpes se rencontre en Vanoise uniquement sur les parties siliceuses du massif. Elle s'observe dans les éboulis fins, les moraines et parfois aussi sur les arêtes rocheuses. L'étage subalpin supérieur et l'étage alpin sont le domaine de vie de cette androsace ; elle est fréquemment observée à plus de 3000 m d'altitude et atteint même 3550 m à l'Ouille d'Arbérion à Bessans.

Distribution

Cette endémique alpine est recensée sur l'ensemble de l'arc alpin. Elle est présente en France de la Haute-Savoie aux Alpes-Maritimes. Signalée en Vanoise depuis le XVIII^e siècle (Allioni, 1785), Gensac (1974) la considérait déjà comme abondante ; les prospections réalisées par les agents du Parc ont permis de confirmer la présence régulière de cette espèce dans les biotopes qui lui sont favorables. De fait, plus de la moitié des populations des Alpes françaises sont actuellement répertoriées sur le massif de la Vanoise.

Menaces et préservation

À court terme, dans le cœur du Parc et les réserves naturelles nationales attenantes, aucune évolution spontanée des milieux de vie d'*Androsace alpina* ne semble pouvoir mettre en péril ces plantes. Par contre, en dehors des espaces protégés, les divers aménagements de la montagne, principalement ceux liés aux stations de ski sont susceptibles de détruire directement des individus de cette espèce protégée. Aussi, il est important que de bonnes études d'impacts objectives puissent systématiquement prendre en compte la présence de cette androsace le plus tôt possible dans l'élaboration des projets pour tenter de mettre en œuvre des solutions moins impactantes.